

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D181213-03

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2018

Présents : Bernard BRUNET, Annabelle DUPRET, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à Bernard BRUNET), Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Elodie GRASSOT (procuration Annabelle à DUPRET), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Olivier ROCHAS

OBJET : Aménagement – Conventionnement avec DAH

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération prise par le conseil municipal le 28 mars 2017,

Considérant le souhait de la commune de Montmeyran de confier à Drôme Aménagement Habitat le soin de mener un programme de construction de logements sociaux à destination des personnes âgées et des familles,

Considérant le projet présenté par Drôme Aménagement habitat d'environ vingt logements à destination des personnes âgées et d'une douzaine de logements à destination des familles, tous à caractère social,

Considérant que ce projet nécessite que la commune et Drôme Aménagement Habitat conventionnent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention jointe en annexe, et tous actes afférents, en vue de permettre à Drôme Aménagement Habitat de mener ce programme de constructions.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	13
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	1

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 décembre 2018

Le maire